

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2021

Date de convocation : 5 mars 2021

Date d'affichage du procès-verbal : 17 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CALVEZ Joseph, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GOISNARD Gaëlle, GRASSI Géraldine, HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, JAN Eric, JANOT Anne, JAOUEN Nicole, LE BOT Robert, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE HYONCOUR Franck, LE PAGE Isabelle, LE SAUX Roger, MORVAN Typhaine, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine

Absents représentés : LUCAS Raphaëlle absente excusée ayant donné procuration à Géraldine GRASSI, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Nicole JAOUEN

**Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27**

=====

N° 2021 / 02 / 001 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne **Monsieur Roger LE SAUX** pour remplir cette fonction.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

=====

N° 2021 / 02 / 002 : Approbation du procès-verbal de séance du 14 janvier 2021

Madame le Maire informe les membres que le procès-verbal de la séance précédente du 14 janvier 2021 a été adressé par mail aux conseillers municipaux. Il convient aujourd'hui d'approuver ce procès-verbal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal de séance du 14 janvier 2021.**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

=====

Décision du Maire : Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2020/04/004 du 9 juin 2020, il a été donné au maire des délégations pour faciliter l'administration de la commune.

Le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises au titre de cette délégation. Il est indiqué ci-dessous les décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

DM 2021-002 : Attribution du marché du « Coordination de Sécurité et Protection de la Santé » pour la construction du préau de l'école maternelle

Dans le cadre de la construction du préau de l'école maternelle, la collectivité doit se doter d'une coordination pour Sécurité et Protection de la Santé durant la phase de construction ; cette mission est obligatoire dès qu'il y a plus de deux entreprises à travailler sur un chantier en même temps. Après une consultation et analyse des offres, il a été proposé de retenir l'offre de la Sté DEKRA de Gouesnou pour un montant d'honoraires de 1 320 € HT.

Le 24 février 2021, le maire a autorisé la signature de ce marché avec cette entreprise.

DM 2021-003 : Attribution du marché du « Contrôle Technique de Construction » pour la construction du préau de l'école maternelle

Dans le cadre de la construction du préau de l'école maternelle, la collectivité doit se doter d'une mission de Contrôle Technique de Construction par un professionnel dont la mission est d'accompagner le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage pour s'assurer que la construction est faite dans le respect des normes en vigueur. Après une consultation et analyse des offres il a été proposé de retenir l'offre de la Sté DEKRA pour un montant d'honoraires de 1 790 € HT

Le 24 février 2021, le maire a autorisé la signature de ce marché avec cette entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE des décisions susvisées prises par Madame le Maire en vertu de la délégation de pouvoir.

=====

N° 2021 / 02 / 003 : Utilisation du compte dépenses imprévues

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au conseil municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec pièces justificatives annexées à la délibération.

En l'espèce, Madame le Maire a expliqué que, suivant le certificat administratif du 31 décembre 2020, un **virement de 22 000 € a débité le chapitre 020 «Dépenses imprévues en fonctionnement »** du budget Principal au titre de l'exercice 2020, et a crédité **l'article 678 « Autres charges exceptionnelles »** pour 22 000 € et ce, afin de permettre les écritures comptables obligatoires qui consistaient à honorer notre dû à la communauté de communes dans le cadre des transferts de compétences Eau et Assainissement, et ce au titre de nos délibérations adoptées le 26 novembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prendre acte du virement opéré.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

=====

N° 2021 / 02 / 004 : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021 :

Madame le maire explique que traditionnellement, et de manière réglementaire, il nous appartient de tenir un Débat des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.

Préalablement au vote du budget primitif, le débat des orientations budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Pour permettre de débat, il est produit le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, qui a fait l'objet d'une transmission aux élus avec la convocation de la présente réunion.

Il est rappelé ci-dessous les observations contenues dans l'analyse produite l'an dernier par notre Trésorier.

L'ANALYSE DE LA DGFIP

Lors de son « Analyse financière simplifiée » couvrant les exercices de 2015 à 2019, la DGFIP a émis les observations qui suivent. A noter que le compte administratif de 2020 présentant dans ses grandes lignes des caractéristiques identiques, ces observations s'y appliqueront de la même façon. A noter également que l'étude dans ses comparaisons aux moyennes départementales fait référence aux 29 communes du département de la catégorie démographique de 3500 à 4999 habitants et, de même aux 859 communes pour la France de cette même strate.

La fiscalité

D'un point de vue fiscal, la commune adhérant à un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre, celui-ci reçoit la totalité de la fiscalité professionnelle unique ainsi que la fiscalité additionnelle ménage dont elle a eu l'initiative.

La commune perçoit donc uniquement les 3 « taxes ménages » c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Les ressources fiscales de la commune (438 € par habitant) sont inférieures à la moyenne départementale (602 €) ou nationale (665 €), malgré des taux assez voisins de ceux des autres communes du département :

Taxe d'habitation :	commune Pleyben : 16,10%	Département : 15,32%
TF bâti	: commune Pleyben : 16,30%	Département : 18,26%
TF non bâti	: commune Pleyben : 43,29%	Département : 43,29 %

Ceci est dû à des valeurs locatives faibles (2 229 € contre 3 383 € au niveau départemental), correspondant à des revenus fiscaux des ménages globalement modestes. Par ailleurs on dénombre un nombre relativement faible de résidences secondaires (7,50 % contre 19,80 % pour la moyenne départementale).

Malgré tout, on observe une augmentation lente mais régulière de nos recettes fiscales.

Les abattements adoptés par le conseil municipal en 1980 (25 % pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus, au lieu du taux de 15 % obligatoire et abattement général à la base de 15 %) entraînent une perte de ressources de l'ordre de 100 000 €.

Les dotations

Le montant de la DGF par habitant est bien supérieur à la moyenne départementale : 282 €/hab pour la commune contre 178 €/hab au niveau départemental.

Les charges

Le ratio de rigidité des charges (celles dont on peut difficilement se passer) est de 44 %, correspondant à la moyenne départementale (le seuil critique généralement admis étant de 55%).

Parmi ces charges rigides figurent les charges de personnel. En 2019 leur montant était pour la commune de 289 €/hab contre 363 €/hab au niveau départemental.

Les charges financières sont élevées : 31 €/hab pour la commune contre 20 €/hab au niveau départemental. Le ratio « Encours de dettes bancaires / CAF brute, qui mesure la capacité de la commune à rembourser sa dette bancaire, est de 3,63 années en 2019 contre 3,10 pour la moyenne départementale.

L'autofinancement

La capacité d'autofinancement nette (recettes réelles de fonctionnement — dépenses réelles de fonctionnement — remboursement du capital des emprunts) est en légère augmentation constante et se situe à un niveau satisfaisant (664 000 € en 2019 soit 168 €/hab contre 164 €/hab au niveau départemental).

En conclusion

La situation financière de la commune est saine mais sans plus.

I – GENERALITES :

Même si le compte administratif 2020 n'est pas encore voté, nous pouvons à ce stade en indiquer les grandes lignes pour nous aider dans la projection de l'année 2021.

L'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2020 s'établit à 919 025 €

(Il s'établissait à une moyenne de 680.000 € sur les 5 précédentes années).

Il est donc à noter que pour cette année cet excédent est particulièrement élevé, qui peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- Année de crise sanitaire, qui a donc eu pour effet de réduire davantage nos dépenses que nos recettes
- Excédents de fonctionnement 2019 des budgets eau et assainissement portés au budget principal

En ce qui concerne l'endettement, l'objectif fixé par les élus du précédent mandat, était d'emprunter pour la juste part du financement des investissements décidés durant le mandat, en ayant comme « garde – fou » le seuil en dessous duquel il ne faudrait pas descendre, à savoir une Capacité d'Autofinancement Nette résiduelle (CAF nette) telle qu'elle était fin 2007 (aux alentours de 400.000 €).

Pour ce qui concerne le budget principal de la commune, il a été réalisé entre 2008 et la fin 2014, 2.450.000 € d'emprunt + 750 000 € en déc. 2014 (école) et rien entre 2015 et 2018, et enfin 500 000 € en 2019 (investissements divers) soit un total de 3 700 000 €.

L'encours de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2021 est de 2 972 093,78 € (il était de 3 193 270 € au 1^{er} janvier 2020) et le montant de l'annuité sera de l'ordre de 340 800 € pour cette année 2021 (il était de 340 272 € 2020).

Vous trouverez tout à la fin du présent rapport, le document qui présente l'endettement pluriannuel de la commune, avec le diagramme d'extinction de la dette.

La situation de **la CAF nette s'établit comme suit :**

Année 2013	=	499 521 €
Année 2014	=	452 518 €
Année 2015	=	498 693 €
Année 2016	=	512 122 €
Année 2017	=	680 861 €
Année 2018	=	556 151 €
Année 2019	=	664 000 €

Nous restons donc toujours bien au-delà du seuil des 400 000 € fixés

LES PRINCIPALES RESSOURCES de la COMMUNE :

Il s'agit des **trois impôts directs locaux** (Taxe d'Habitation – Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) et des **Dotations de l'Etat**.

L'évolution des **Dotations de l'Etat** est la suivante :

DOTATIONS	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020
DGF Dotation Globale de fonctionnement	525 948,00 €	506 230,00 €	500 034,00 €	491 247,00 €	485 430,00 €
DSR Dotation de solidarité rurale	430 821,00 €	512 560,00 €	514 252,00 €	513 207,00 €	536 752,00 €
DNP Dotation Nationale de Péréquation	141 378,00 €	136 077,00 €	122 470,00 €	110 223,00 €	99 201,00 €
FPIC Fonds de péréquation intercommunal	48 684,00 €	71 733,00 €	66 607,00 €	66 082,00 €	67 752,00 €
TOTAL	1 146 831,00 €	1 226 600,00 €	1 203 363,00 €	1 180 759,00 €	1 189 135,00 €
EVOLUTION N/N-1		79 769,00 €	- 23 237,00 €	- 22 604,00 €	8 376,00 €

Conformément aux orientations présentées dans le cadre de la Conférence nationale des territoires (CNT) de 2017, la logique de baisse des dotations qui traduisait jusqu'alors la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques a été abandonnée provisoirement. Le gouvernement privilégie une logique partenariale, reposant sur la confiance en l'initiative locale pour dégager des économies.

En conséquence, et conformément au **Projet de Loi de Finance 2021**, ces dotations de l'Etat devraient être globalement au même niveau que celles de 2020 (avec toutefois sans doute une DGF toujours à la baisse, mais une DSR à la hausse). Concernant le FPIC, la répartition entre les communes est du ressort de la décision de la communauté de communes, qui sera amenée à se prononcer dans le courant du mois de juin prochain.

II – BUDGET de la COMMUNE :

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement de l'ARVEST :

Pour information, l'ARVEST dispose d'un budget spécifique uniquement pour son fonctionnement (ses investissements sont comptabilisés dans le budget général de la commune). Chaque année il est d'usage d'équilibrer ce budget de fonctionnement par le versement d'une subvention d'équilibre du budget général de la commune.

Ces deux années passées, les dépenses étaient au-dessus des 100 000 €. L'année 2020 est donc logiquement en réduction liée à la crise sanitaire et à la réduction de l'activité.

ANNEES	2017	2018	2019	2020
Chares à caractères générales 011	42 324,43	74 443,97	48 658,74	34 441,79
Charges de personnel 012	41 050,00	41 000,00	83 050,00	52 735,42
Autres charges gestion courante et atténuation produits 65	104,23		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	83 478,66	115 443,97	131 708,74	87 177,21

Les recettes d'activités (spectacles et locations) n'ont pas suivi à la hauteur espérée en 2018 ; En 2019, il y a eu du mieux, et enfin en 2020 c'est la chute pour les raisons que l'on connaît.

ANNEES	2017	2018	2019	2020
Produit des spectacles	3 234,00	4 519,50	7 075,00	2 640,00
Produit des locations	21 390,00	14 170,00	19 410,00	4 215,00
Divers	311,81	395,47	139,41	0,00
Participation de la commune	58 542,85	96 359,00	106 732,36	77 703,68
Total recettes courantes	83 478,66	115 443,97	133 356,77	84 558,68
Produits exceptionnels			970,50	
Total recettes réelles	83 478,66	115 443,97	134 327,27	84 558,68

Sur la ligne en gras, vous pouvez donc noter le montant de la participation communale, qui impacte donc le budget général de la commune

SUBVENTIONS MUNICIPALES aux ASSOCIATIONS LOCALES et ORGANISMES DIVERS :

En 2020 le montant des subventions versées aux associations était de 76 001 € (76 815 en 2019, 79 800 € en 2018, 84 706 € en 2017, 98 769 € en 2016). Pour 2021, on pourra sans doute prévoir sensiblement la même enveloppe, avec une marge pour pouvoir répondre aux demandes ou événements exceptionnels, et pour pouvoir servir les associations qui auraient omis de déposer leur demande dans les délais impartis.

Prévoir un budget pour le **CCAS et le volet social**. Cette année verra la réalisation de l'analyse des besoins sociaux. Le besoin de financement de la banque alimentaire sera sans doute important. Le CCAS souhaite également répondre à l'appel à projet « Mildeca » pour la prévention des conduites addictives, avec l'embauche d'un contrat civique de 12 mois financé à 85% par l'Etat.

Prévoir également un budget pour le fonctionnement de l'**EPN**.

Et puis, il y a aussi les subventions que verse la commune à l'école primaire privé saint Joseph, notamment au titre du « contrat d'association » avec le versement d'une subvention sur la base du coût unitaire d'un élève de l'école primaire publique multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

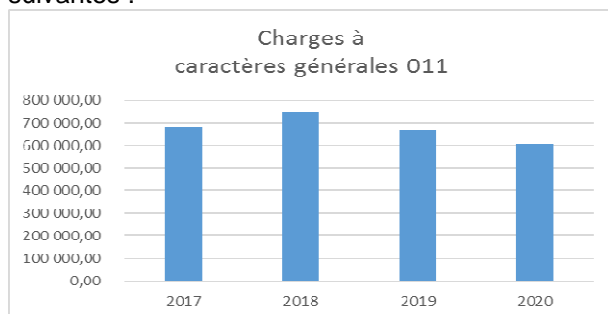
Au travers du rapport des orientations budgétaires, la **collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que l'évolution de son besoin de financement annuel**. L'obligation porte sur le budget principal comme sur les budgets annexes.

Pour le budget principal de la Commune nous pouvons observer l'évolution sur les années passées :

ANNEES	2017	2018	2019	2020
Charges à caractères générales 011	682 055,34	749 629,33	670 360,79	608 968,67
Charges de personnel 012	1 225 828,07	1 155 540,67	1 140 451,91	1 073 435,93
Autres charges gestion courante et atténuation produits 65	439 289,00	610 279,58	555 083,10	551 875,80
Total dépenses gestion courante	2 347 172,41	2 515 449,58	2 365 895,80	2 234 280,40
Charges financières 66	113 083,73	105 426,07	125 101,33	117 822,20
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	183,00	4 072,71	405,34	26 831,51
Total dépenses réelles	2 460 439,14	2 624 948,36	2 491 402,47	2 378 934,11
Dépenses d'ordre de fonctionnement	829 413,66	186 413,72	196 133,49	173 130,18
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 289 852,80	2 811 362,08	2 687 535,96	2 552 064,29

L'enjeu est de parvenir à contenir ou diminuer les dépenses, même celles réputées incompressibles.

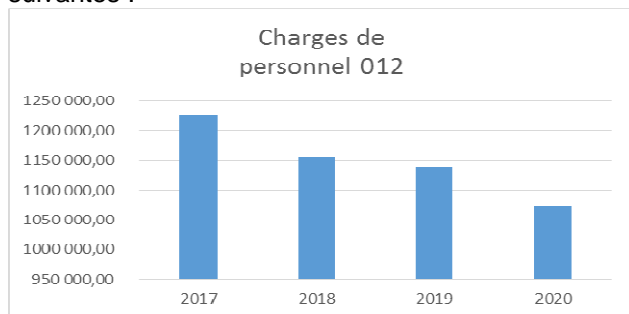
Sur les charges à caractère général, on observe les évolutions suivantes :



Le point de niveau se situait aux alentours des 700 000 € jusqu'à 2018. Depuis ces 2 dernières années, le travail de réduction des charges est concluant. Il convient toutefois de pondérer 2020, année de crise sanitaire.

Pour 2021, il conviendra de veiller à rester en-dessous des 700 000 €

Sur les charges de personnel, on observe les évolutions suivantes :



En 2017, il y avait eu un pic correspond à la mutation des agents du SIVOM...mais qui avait atténuée par l'arrêt des prestations du SIVOM et c'est aussi ce qui expliquait la baisse sur le chapitre 011 ci-dessus en 2017. Depuis, il y a eu du départ en retraite et l'arrêt des TAP, ce qui explique la baisse de 2018.

Puis des départs en retraite en 2020

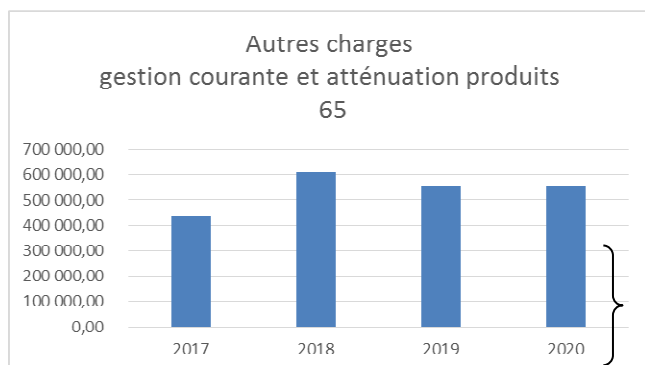
Pour 2021, nous aurons un nouveau départ en retraite (non remplacé) à la mi-année. Et puis, nous devons compter sur l'évolution de la carrière des agents titulaires, de la réforme du régime indemnitaire, et de l'augmentation des cotisations.

Concernant les mises à disposition aux collectivités voisines, sur 2020 nous avons pu observer les données suivantes :

Services pour la CCPCP =	140 heures	
Services pour Le Cloître =	310 heures	soit un total de 650 heures (environ 0.4 ETP)
Services pour Gouézec =	113 heures	
Et divers =	87 heures	

L'effort doit se poursuivre sur la mutualisation des services avec ces collectivités

Sur les charges de gestion courante, on observe les évolutions suivantes



Ce poste est très impacté par la subvention d'équilibre pour l'Arvest. Ainsi, sur 2017 cette écriture n'avait pu être passée (58 000 €) ; elle a donc été passée sur 2018, à laquelle s'est ajouté l'équilibre pour le fonctionnement de l'année 2018 (96 000 €) soit un total de 154 000 €. C'est ce qui explique le « pic » de 2018 !

Pour 2021, l'objectif devra rester sous 600 000 €, et ce notamment en fonction des orientations que l'on souhaite donner au budget de l'Arvest.

B - SECTION d'INVESTISSEMENT :

EGLISE :

Le programme de la lourde rénovation **de la tour St Germain**, doit normalement se terminer au cours du 4^{ème} trimestre 2021 (soit un total de 3 années de travaux).

Profitant de l'échafaudage en place, il serait sans doute opportun de prévoir un projet de rénovation de **l'éclairage** général du clocher, de l'église et du calvaire.

Après avoir rénové les 6 vitraux de la Nef, le programme de rénovation des **vitraux** se poursuit, avec une étude commandée pour le diagnostic des 2 vitraux latéraux du cœur et les 2 vitraux du transept Nord. A suivre, il convient très certainement de prévoir les travaux de restauration de ces vitraux

Des désordres entraînant des **infiltrations d'eau** sont toujours observés au fond de l'église. L'humidité est semble-t-il à l'origine de la panne de **l'orgue**, qu'il faudra très certainement réparer.

Des travaux ont également été identifiés par l'Architecte des Bâtiments de France à **l'arrière de l'église** : reprise au sommet du transept Nord, réfection des joints de tout le mur, consolidation des pinacles au pignon Nord de l'église, démoussage du toit.

Enfin, une pathologie existe au niveau du **plancher de la sacristie** avec des dégradations sur le pourtour, et un risque de contamination du mobilier.

Une réfection des **peintures des barrières** métalliques situées aux entrées de l'enclos semble nécessaire.

Rénovation d'une **statue en bois** situé dans le porche

Salle sportive :

Aujourd'hui, au stade de l'APD (avant-projet définitif), ce projet doit se poursuivre en 2021, avec le dépôt du permis de construire, les demandes de subvention et selon l'avancement le démarrage des travaux.

Pont de Milin al Leun :

Ce projet a été engagé l'an dernier, et finalement différé à cette année en raison de la tempête Alex qui a eu pour conséquence de charger le ruisseau en eau. Nous espérons pouvoir réaliser les travaux en avril-mai, en comptant sur un nouveau printemps peu humide !

Les autres ponts :

D'autres ponts (Pont Ty Men, Pont de Lanvézenneg, Pont vers Lopérec) présentent des fragilités quant aux rambardes. Il sera opportun de prévoir leur restauration ou remplacement.

Préau de l'école maternelle :

Projet également engagé l'an dernier, et aussi différé à cette année afin de prévoir ces travaux d'une durée de 3 mois, sur les vacances de Pâques 2021 et les grandes vacances à suivre. Ainsi, normalement il n'y aura pas de travaux (ou très peu) avec la présence des enfants

Site des Galettes de Pleyben :

L'acquisition du foncier a été faite l'an dernier pour cet ensemble de 10 427 m² déconstruit plus un bâtiment de 520 m² (boulangerie historique).

Le projet voté l'an dernier prévoyait le désamiantage/sécurisation du bâtiment existant, la création d'un passage pour un accès vers la place Charles de Gaulle et une démolition partielle. Ce projet a reçu un accord de subvention de la part de l'Etat (DETR 2020) pour 232 000 € (40%) et nous sommes dans l'attente des subventions de la part du Département, et éventuellement de la Région.

L'année 2021, verra également la poursuite du travail en vue de l'aménagement de ce site.

Voie verte entre le bourg et Pont Coblant :

Création d'une voie douce à destination des piétons et cyclistes pour faciliter la liaison de Pont Coblant avec le bourg. Il conviendra à ce titre d'aménager le chemin qui appartient déjà la commune, mais également d'acquérir des portions du domaine privé et de viabiliser ces nouveaux chemins.

Travaux de viabilisation et de voirie:

Le marché de 4 ans pour les travaux de voirie est en cours de renouvellement.

En raison de la grosse opération de la rue de la Poste et Garsmaria, il n'y avait pas eu de travaux sur la voirie rurale en 2020 ; l'effort devra donc être porté sur ces **routes de campagne** en 2021.

Au niveau de l'agglomération, plusieurs « petits » projets : poursuite de la réflexion sur l'aménagement **du terrain à l'arrière de Kan ar Mor**, éventuellement une installation de **conteneurs enterrés** pour les poubelles dans le secteur Arvest/Chatillon, ainsi qu'un aménagement à prévoir devant le **collège Saint Germain**.

Concernant le **lotissement les Chataigniers**, il reste à faire les aménagements définitifs (murets, trottoirs, voirie). Ce sujet avait été différé, dans l'attente d'une bonne avancée dans la vente des lots et les constructions. Il conviendra peut-être de prévoir le budget nécessaire pour tout ou partie de ces travaux.

En divers, on peut ajouter de la **signalétique** (en agglo et en campagne) et autres panneaux bilingues, du petit **meublier urbain** (appuis vélos et autres...)

Sur des bâtiments communaux :

Bâtiment de l'ex-Perception : réfection de la toiture et aménagement de sécurité autour de la toiture terrasse

Local de la gare : mise en valeur par la réfection des peintures extérieures, dalle de propreté pour les camping-cars, signalétique

Bâtiment Ty ar Vuhez : aménagements à l'étage pour créer et équiper une salle pour des réunions, et confection de placards

Projet rénovation énergétique des bâtiments : isolation grenier de l'école, chaudière de l'école maternelle, chaudière du gymnase Arvest, radiateur du service technique, éventuellement chaudière vestiaire du foot

Mairie : rénovation du bureau carte identité et urbanisme

Chapelle Gwenily : rénovation d'un mur et changement d'une porte

Vidéo surveillance : équipement de vidéo surveillance aux abords de divers bâtiments communaux (gymnases, terrain de foot, Arvest...)

Puis le petit entretien courant de nos bâtiments tout au long de l'année.

Et quelques renouvellements pour les décorations de Noël 2021.

Espace jeux pour enfants

Un projet de sol souple est à étudier pour sécuriser et améliorer le revêtement de cet espace. Le dimensionnement d'un tel sol souple va dépendre de la hauteur des jeux et du nombre de jeux à protéger.

Fibre optique :

Dans le cadre du programme Régional de **déploiement de la fibre optique**, la commune de Pleyben doit voir le démarrage de la commercialisation cette année (d'abord par la zone d'activité, puis l'agglomération, puis la zone rurale uniquement sur un large secteur Est et Sud). Une partie de la zone Nord, se verra desservir par une montée en débit sur le cuivre. La construction de ces installations est réalisée sous Maîtrise d'ouvrage Mégalis Bretagne et financée pour le bloc communal par la communauté de communes. La commune n'est donc pas impactée financièrement, sauf à permettre l'installation des équipements sur son territoire, et notamment à veiller que là où le déploiement sera fait en aérien, **les lignes téléphoniques aériennes soient bien dégagées de l'encombrement des arbres.**

L'autre impératif sera que chaque habitation devra être attribuée d'une adresse complète avec **un nom de rue, de lieu-dit...et d'un numéro** ! Le travail de création de la **numérotation des habitations** dans les villages de notre campagne est terminée ; il faut maintenant commander les plaques n° et les adresser aux administrés.

Travaux à l'ECOLE :

Les habituels investissements pour cette année :

- Les vidéo projecteurs ont tous été renouvelés, mais par prudence prévoir une unité
- Poursuite du renouvellement de PC informatiques
- Travaux de peinture dans une ou deux salles
- Renouvellement de jeux pour la cour et chaises en classe CP
- Matériel ergonomique

Constitution de réserve foncière et immobilière :

Il conviendra de prévoir l'**acquisition du terrain de l'ex-Intermarché**, le foncier lié à l'**aménagement de voie douce Pont Coblant/Bourg**, et des **régularisations foncière** entre la commune et l'AFAPAF

Puis, plus généralement, il sera proposé de reconduire la « ligne » ouverte au budget pour la constitution de réserve(s) foncière(s) et immobilières, afin de pouvoir répondre aux opportunités susceptibles de se présenter.

Matériel pour mairie et Ty ar Vuhez

Il est recensé ceci pour la mairie :

- o Acquisition d'une armoire anti-feu pour l'Etat-civil et/ou prestation pour la numérisation de l'Etat civil
- o Remplacement d'ordinateurs anciens et/ou remplacement du serveur
- o Achat de tables/chaises supplémentaires pour la salle des fêtes
- o 1 module de Visio conférence
- o Une prestation pour création d'une carte interactive pour le site Internet
- o Fab lab et imprimante 3 D

Il est recensé ceci pour Ty ar Vuhez :

- o Vidéo projecteur
- o 1 module de Visio conférence
- o Signalétique bibliothèque à améliorer (précision d'une médiathèque ?)
- o Evolution du logiciel intranet

Matériel Technique

Comme chaque année, nous réserverons des crédits spécifiques pour le renouvellement du **matériel des services techniques** (taille haie, véhicules, outillage, matériel pour les terrains de foot : regarnisseur, décompacteur, herse...)

De même au niveau de l'Arvest, du renouvellement de matériel sera nécessaire : kit micro-batterie, vidéo projecteur, réfection d'éclairages, autolaveuse, chaises, manges-debout, roll up à bandeaux

Tourisme

Au titre de cette compétence, nous pouvons identifier la création du **circuit « Pleyben, chemin faisant »** avec l'édition d'un livret et d'une signalétique associée.

Matériel pour permettre la **visite virtuelle de l'enclos paroissial**

Peinture de certaines croix situées sur différents carrefours

Animations diverses de l'été, y compris à l'occasion du passage du Tour de France

Culture

Au titre de cette compétence, nous pouvons identifier une prestation pour une collecte de mémoire, pour la bibliothèque une acquisition de livres en breton ainsi qu'une animation en breton

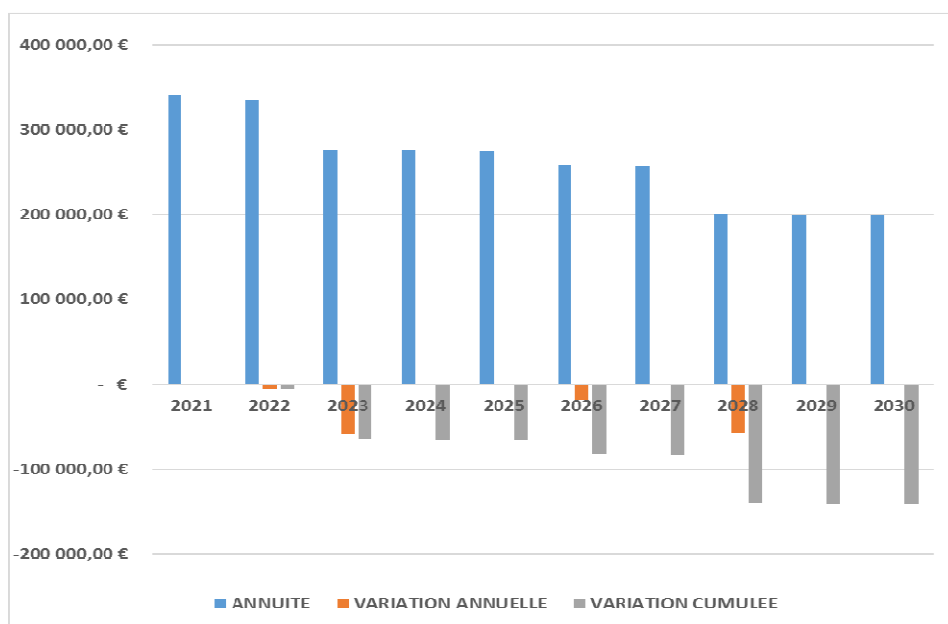
Petites villes de demain

Et puis, au titre du dispositif « petites villes de demain » pour lequel la commune de Pleyben est lauréate, nous allons prendre en charge, moitié-moitié avec Chateaulin, le reste à charge du coût lié au recrutement d'un chargé de projet pour une durée de 3 ans (financement à 75% par l'Etat). Cette personne qui sera partiellement sous notre autorité, devra nous assister dans la conduite d'un certain nombre de projets cités ci-dessus ainsi que dans notre réflexion sur l'attractivité et le développement de notre commune, laquelle devrait conduire à un programme d'actions à réaliser pendant notre mandat.

ANNEXE à l'analyse financière

COMMUNE DE PLEYBEN ENDETTEMENT PLURIANNUEL de l'EXERCICE 2021 à 2030

EXERCICE	ANNUITE	VARIATION ANNUELLE	VARIATION CUMULEE
2021	340 841,28 €	- €	- €
2022	335 207,42 €	- 5 633,86 €	- 5 633,86 €
2023	275 963,93 €	- 59 243,49 €	- 64 877,35 €
2024	275 829,47 €	- 134,46 €	- 65 011,81 €
2025	275 442,54 €	- 386,93 €	- 65 398,74 €
2026	257 885,54 €	- 17 557,00 €	- 82 955,74 €
2027	257 639,60 €	- 245,94 €	- 83 201,68 €
2028	200 518,64 €	- 57 120,96 €	- 140 322,64 €
2029	200 179,71 €	- 338,93 €	- 140 661,57 €
2030	199 954,18 €	- 225,53 €	- 140 887,10 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte :

- De la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021
 - De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein
- Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

N° 2021 / 02 / 005 - Autorisation de signature de la convention Petites Villes de Demain

Lancé le 1er octobre 2020 par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le programme « Petites Villes de Demain » vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur territoire environnant et présentant des signes de fragilité. L'objectif principal est de soutenir les maires dans leurs actions portant sur l'ensemble des domaines qui contribueront au dynamisme de leur centre-ville : logement, commerce, mobilité, transition écologique, valorisation patrimoniale, développement des services et activités.

Après notre candidature à cet appel à projet lancée par la communauté de communes, la commune de Pleyben et la commune de Chateaulin ont été lauréates.

Ce dispositif doit nous apporter un appui très marqué en faveur de l'ingénierie avec le co-financement par la Banque des territoires et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat -ANAH (jusqu'à 75 %) d'un chef de projet pour aider à la conception et à la concrétisation des projets locaux. Ce programme ambitieux permettra également à nos collectivités de bénéficier de l'aide de plusieurs partenaires nationaux et locaux qui agiront de concert pour proposer un soutien "sur mesure".

Le coût du chef de projet sera partagé pour moitié entre les communes de Chateaulin et de Pleyben. Compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre un programme qui soit cohérent avec la politique communautaire, la communauté de communes de Pleyben-Chateaulin-Porzay sera également signataire de la convention sans pour autant participer au coût du chef de projet.

Ce programme permettra de mettre en œuvre des actions de revitalisation des communes concernées. En particulier, sans être exhaustif, la commune de Pleyben porte un projet de réhabilitation de la friche industrielle des "Galettes de Pleyben" en cœur de bourg afin d'y développer de l'habitat inclusif (personnes âgées ou à mobilité réduite). Elle a également pour projet de travailler sur le réaménagement de son centre-ville attendant en tenant compte de son histoire et en maintenant la mise en valeur de ses atouts culturels, le diagnostic des optimisations en économie d'énergie de l'ensemble des infrastructures communales, la création et l'aménagement de lieux de vie (tiers lieux, espace naturel inclusif, voies douces sécurisées ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte le présent dispositif**
- **autorise Le maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain ».**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

=====

N° 2021 / 02 / 006 - Convention de prestation avec Energence

Madame Brigitte PAVEC, adjointe au développement durable, explique que dans un contexte de prise de conscience mondiale de l'urgence climatique, les enjeux s'avèrent majeurs, nombreux, et de la responsabilité de tous les niveaux d'acteurs. A ce titre, la commission environnement, a fait valoir sa volonté de travailler au cours du présent mandat sur le développement des actions de sensibilisation aux problématiques environnementales, ainsi que sur les actions efficaces en faveur du développement durable dans la continuité des actions qu'ils entendent mener dans le cadre du plan climat air énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal bâti a été identifiée comme l'une des actions prioritaires. Ceci d'autant plus que des aides financières sont actuellement mobilisables.

En effet, de nombreux bâtiments communaux peuvent être concernés par des interventions ponctuelles (changement de chaudière, isolation, ventilation, ajustement des abonnements électriques....) ou par d'éventuelles rénovations globales.

Dans ce contexte, L'Agence de Maîtrise de l'Energie et du Climat du Pays de Brest « Ener'gence » est l'interlocuteur privilégié des collectivités, et propose aux communes de moins de 15 000 habitants une prestation CEP (Conseil en Energie Partagé).

L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations. L'économie habituellement observée se situe entre 1,3 et 4 €/an/hab.

L'adhésion au CEP s'élève à 1,26 €/an/habitant net de taxes (donnée 2020 — évolution annuelle basée sur celle de l'indice Syntec). Brest métropole apporte une aide financière à hauteur de 50 % de la cotisation CEP aux communes de son territoire. La cotisation annuelle de la commune de PLEYBEN s'élèverait donc à 4 606.56 € (base 3 656 habitants – pop. municipale). Cette convention est établie pour une durée de 3 ans. Le projet de convention est joint à la présente convocation du conseil.

Il convient de désigner un élu « responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Energence pour le suivi d'exécution de la présente convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'adhésion à Energence et de permettre la signature de cette convention pour une mise en œuvre à compter de ce jour.**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre.**
- **De désigner Madame Brigitte PAVEC comme élue « responsable énergie »**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

=====

N° 2021 / 02 / 007 - Demande d'acquisition, par un riverain, d'une partie du domaine public au village de « Kerzerrien » : avis du conseil municipal sur le classement de cette partie de voie dans le Domaine privé de la commune en vue de son aliénation éventuelle :

Mr Roger LE SAUX, adjoint à l'administration générale explique que la SAS Pierre RANNOU de Kerzerrien nous a fait parvenir une demande d'acquisition de 2 voies communales qui desservent leur exploitation. Cette demande s'inscrit dans le cadre des mesures de biosécurité applicable dans les exploitations détenant des suidés en lien avec les mesures de prévention contre la peste porcine africaine.

Ces voies débouchant sur des chemins appartenant à l'AFAFAF et qui sont susceptibles d'être utilisés par d'autres usagers, il est nécessaire de mener une enquête publique avant de **déclasser du Domaine public cette partie et de la classer dans le Domaine privé de la commune.**

Cette enquête publique devra se tenir pendant une durée d'un mois. A l'issue, et à l'appui du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal devra se prononcer définitivement pour accepter ou refuser ce déclassement des voies et leur aliénation, et le cas échéant pour fixer les conditions de la vente et notamment son prix.

Il est entendu que la commune devra honorer les frais d'enquête publique et les frais de projet de bornage, charges qui au final seront à la charge du demandeur par une intégration dans le prix de cession des parcelles ainsi créées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le principe de ce projet d'aliénation de ces voies à la SAS Pierre Rannou**
- **De mener une enquête publique avant le déclassement du domaine public**
- **D'engager les dépenses sus énoncées avant de les porter à la charge du demandeur, et ce quel que soient les conclusions du commissaire enquêteur et de la décision finale du conseil municipal.**

=====

N° 2021 / 02 / 008 - Système de visioconférence : acquisition et location

Mr Franck LE HYONCOUR adjoint à la communication explique que ces derniers mois ont vu se développer la pratique de réunions ou de rencontres en visioconférence.

Aussi pour faciliter ces échanges et pour tenir compte de l'évolution des modes de travail, il est nécessaire d'acquérir un équipement de visio-conférence dimensionné aux besoins de nos services. Par ailleurs, c'est également un outil qui pourra être mis à la disposition du milieu professionnel ou d'autres institutions ou organismes dans le cadre de réunions organisées à Pleyben dans nos salles communales.

A ce titre, il est proposé de retenir l'offre de la Sté SIWA pour un dispositif adapté pour 10 personnes, incluant microphones, caméra, hub pour double affichage et toute la connectique adaptée. Le coût s'établit à 2 925 HT.

Via une valise de transport cet équipement pourrait trouver sa place dans différentes salles communales : Ty ar Vuhez (salle 2^{ème} étage à aménager), mairie, Arvest.

En cas de mise à disposition pour les entreprises ou autres institutions, les tarifs de location pourraient être les suivants :

Location à Ty ar Vuhez

	Location de salle		Supplément vidéoprojecteur	Supplément visioconférence	Supplément vidéo+visio	Forfait installation Désinstallation visio
	journée	½ journée ou soirée				
Associations de Pleyben et services de la CCPCP	gratuit	gratuit	15 €	60 €	70 €	15 €
Associations extérieures et Organismes et entreprises	100 €	60 €	15 €	60 €	70 €	15 €

Location dans les salles de la mairie ou à l'Arvest

	Supplément support vidéo	Supplément visioconférence	Supplément support vidéo + visio	Forfait installation Désinstallation visio
Associations de Pleyben et services de la CCPCP	15 €	60 €	70 €	15 €
Associations extérieures et Organismes et entreprises	15 €	60 €	70 €	15 €

Location de la salle en sus conformément à la délibération sur les tarifs de salles communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte l'acquisition d'un équipement visioconférence**
- **Accepte les tarifs ci-dessus indiqués à compter de ce jour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

=====

N° 2021 / 02 / 009 - Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Par une note du 18 décembre 2020, la Préfecture du Finistère nous a fait part de l'ouverture d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) spécifique pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales.

Les dossiers devaient être déposés pour le 30 avril 2021, mais le calendrier de programmation de cette dotation étant accéléré au niveau national, il a fallu déposer les dossiers pour le 20 février 2021.

Cet appel à projet DSIL 2021 « rénovation énergétique des bâtiments communaux » s'inscrit parfaitement dans le programme la commission environnement qui a fait valoir sa volonté de travailler sur le développement des actions de sensibilisation aux problématiques environnementales, ainsi que sur les actions efficaces en faveur du développement durable dans la continuité des actions qu'ils entendent mener dans le cadre du plan climat air énergie.

Aussi, la commune de PLEYBEN peut d'ores et déjà proposer un premier plan d'actions avec une réalisation possible dans le courant de l'année 2021.

Il est proposé ici de présenter un dossier unique regroupement plusieurs « petites » actions sur cinq de nos bâtiments communaux :

- Ecole Élémentaire : isolation d'une partie de grenier du bâtiment ancien
- Ecole Maternelle : changement de la chaudière Gaz qui est vétuste et énergivore
- Gymnase de Kervern : changement du préparateur ECS qui est également ancien et remplacement des projecteurs de la salle sportive qui sont également très vétuste et énergivore
- Services techniques : changement des radiateurs électriques qui sont également anciens et non programmables
- Vestiaires stade de football : remplacement de la chaudière fuel par une chaudière bois granule pour l'ECS et installation de 3 radiateurs dans les vestiaires

Il est proposé le plan de financement provisoire comme suit :

Ecole élémentaire (isolation grenier)	=	3 098,78 €
Ecole maternelle (changement chaudière)	=	17 143,62 €
Gymnase Kervern (changement éclairage)	=	9 624,00 €
Gymnase Kervern (préparateur ECS)	=	10 741,50 €
Service technique (remplacement radiateurs)	=	1 189,10 €
Vestiaires stade de football (chaudière bois)	=	<u>24 748,57 €</u>
TOTAL	=	66 545,07 € HT

La subvention attendue de la DSIL 2021 « rénovation énergétique » est de l'ordre de 33 000 € soit 50% des travaux. Il est précisé que ces travaux sont également de nature à l'éligibilité des Certificats d'Economie d'Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ACCEPTER l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux telle que présentée ci-dessus**
- **ACCEPTER le plan de financement tel que présenté ci-dessus**
- **AUTORISER Madame le maire à solliciter la subvention de l'Etat (DSIL).**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

=====

N° 2021 / 02 / 010 - Projet de construction d'une salle sportive : approbation de l'avant-projet définitif et approbation du projet de plan de financement

Monsieur Alain PORHEL, adjoint aux affaires sportives explique que déjà engagé par l'ancienne municipalité, le projet de construction d'une salle sportive destinée à la pratique des sports de combat et d'expression corporelle est aujourd'hui au stade de l'avant-projet définitif. A l'appui de l'avant-projet sommaire et aux termes de nombreux échanges avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et des associations locales, nous pouvons aujourd'hui nous prononcer sur cet avant-projet définitif qui doit permettre un dépôt du permis de construire.

Le projet est accolé au gymnase Pierre Cloarec, et prévoit une superficie totale de 850 m². Il sera distribué de la manière suivante :

- Salle de pratique n° 1 : sports de combat et gym sur tapis = 254 m²
- Salle de pratique n° 2 : danse, gym.....sur parquet = 248 m²
- Accueil et circulations = 77 m²
- Vestiaires et sanitaires = 189 m²
- Locaux techniques = 80 m²

Un mur d'escalade destiné à l'initiation est prévu dans la salle au sol souple.

Le plan de financement prévisionnel peut s'établir comme suit :

Travaux de constructions :

Clos couvert	:	721 450,00€ HT
Agencements / finitions	:	333 210,00€ HT
Equip. Sportifs & escalade	:	66 850,00€ HT
Lots techniques	:	208 050,00€ HT
Photovoltaïque	:	70 000,00€ HT
VRD	:	103 500,00€ HT
TOTAL travaux	:	1 503 060,00€ HT

Honoraires et divers

Assistance à Maîtrise d'ouvrage (Etude SAFI)	=	10 730,00€ HT
Maîtrise d'œuvre (Atlier 121 et ses co-traitants)	=	140 585,00€ HT
Etude de sols (ECR Environnement)	=	3 660,00€ HT
Contrôle technique de construction (Sté Dekra)	=	4 940,00€ HT
Sécurité protection de la Santé (Sté Socotec)	=	2 920,00€ HT
Assurance Dommage Ouvrage (estimatif)	=	20 000,00€ HT
Raccordement Gaz, Electricité, Eau, Télécom	=	8 000,00€ HT
Publicités appels d'offres	=	1 000,00€ HT
Total	=	191 835,00 € HT

Montant total de l'opération = 1 694 895,00 € HT

Les subventions attendues peuvent être les suivantes :

Etat (DSIL 2021)	=	510 000 €
Centre National pour le développement du Sport	=	170 000 €
Conseil Régional	=	300 000 €
Conseil départemental	=	170 000 €
Total subventions attendue	=	1 150 000 €

Soit une participation communale de 32 % = 544 895 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins deux absentions (Christophe Cercleron et Gaëlle GOISNARD), décide de :

- **ACCEPTER** ce projet de construction de la salle sportive telle que présenté au stade de l'avant-projet définitif
- **ACCEPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISER** Madame le maire à solliciter les subventions de l'Etat (DSIL et CNDS), de la Région et du département, et toutes autres subventions
- **AUTORISER** Madame Le maire à déposer le permis de construire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

N° 2021 / 02 / 011 - Projet de construction d'un préau à l'école maternelle

Nicole JAOUEN, adjointe aux travaux explique que dans la continuité des actions de l'équipe municipale précédente, il s'agit de poursuivre l'opération de construction d'un préau pour l'école maternelle. Depuis de nombreuses années, le conseil d'école nous fait part du problème de l'école Per Jakez Hélias, section maternelle qui ne dispose pas de préau. En effet, lors des récréations des jours de mauvais temps, les enfants ne disposent d'aucun équipement pour se mettre à l'abri, et de ce fait sont contraints de rester dans la salle d'activités. Les conditions ne sont ainsi pas idéales pour ce temps de récréation.

Un premier projet avait été présenté en mars 2019 via le maître d'œuvre AUABT de Leuhan, base sur laquelle un premier dossier de demande de financement par la DETR 2019 avait été présenté.

Au final, ce projet va être contrarié par plusieurs préconisations de la part de l'architecte des bâtiments de France, et un projet entièrement repris qui a fait l'objet d'une seconde demande de permis de construire. Puis il y a eu la période de confinement, la phase de renouvellement de l'équipe municipale et la nécessité de réaliser ces travaux pendant des vacances scolaires.

Il est aujourd'hui proposé de re-délibérer sur ce projet, pour solliciter une subvention complémentaire au titre de la DSIL 2021 pour tenir compte de l'évolution du projet à la hausse.

Au stade des prémices en 2019, le projet avait été sommairement estimé à 88 000 €, puis le projet retravaillé par l'ancienne équipe municipale s'élevait alors à 130 000 € début 2020. Aujourd'hui, à la veille du démarrage du chantier, l'estimatif est à nouveau revu pour tenir compte du coût d'augmentation des matériaux et pour le provisionnement des aléas Covid souvent appliqués par les entreprises ; le projet est ainsi estimé à 155 550 €. Le permis de construire a été accordé, et le projet doit débiter à l'occasion des vacances scolaires d'Avril-mai 2021.

Dès lors, le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de construction	155 550 €	Subvention DETR 2019 (obtenue)	35 200 €
		Subvention DSIL 2021 sollicitée	27 000 €
		Part de la commune	93 350 €
TOTAL	155 550 €	TOTAL	155 550 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter le plan de financement pour la création du préau en extension de l'école maternelle
- Autoriser Mme Le Maire déposer une demande de subvention complémentaire au titre de la DSIL 2021
- Autoriser Mme Le maire signer les marchés de travaux correspondant après avis de la commission de la commande publique

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

=====
N° 2021 / 02 / 012 - Marché de travaux restauration clocher église : avenant au marché Lot 4 - Couverture

Mme Le maire indique que les travaux de restauration du clocher de l'église se déroulent conformément au planning. Nous avons ouvert début décembre la tranche optionnelle n° 2 (et dernière tranche) qui traite plus particulièrement le sommet du clocher.

Après avoir monté l'échafaudage jusqu'au sommet, et après les premières investigations de l'entreprise Coadou et du Maître d'œuvre, il apparait un endroit à la base du dôme, un plat susceptible d'infiltration pour lequel aucun traitement n'avait été prévu. Il est conseillé d'équiper cet espace également de feuilles de plomb comme cela est prévu plus haut.

Ces travaux sont estimés **9 291,20 € HT** et concernent la tranche optionnelle 2. Il est proposé de réaliser ces travaux et de prévoir cet avenant n° 3 au marché

Dès lors, le marché devient celui-ci :

Tranche ferme =	18 883,00 € HT
Tranche option. 1 =	39 448,87 € HT
Tranche Option. 2 =	<u>36 455,36 € HT</u>
Marché total initial =	94 787,23 € HT
Avenant n° 3 =	+ 9 291,20 € HT (+9,8%)
Nouveau marché =	<u>104 078,43 € HT</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter cette plus-value en travaux de **9 291,20 € HT**
- Autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant n° 3 comme indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

=====
N° 2021 / 02 / 013 - Marché de travaux restauration clocher église : avenant au marché Lot 7 - Bodet

Mme Le maire indique que les travaux de restauration du clocher de l'église se déroulent conformément au planning. Nous avons ouvert début décembre la tranche optionnelle n° 2 (et dernière tranche) qui traite plus particulièrement le sommet du clocher.

Après avoir monté l'échafaudage jusqu'au sommet, et après les premières investigations de l'entreprise Bodet et du Maître d'œuvre, il apparait que la croix qui est au sommet et qui supporte le coq, est très dégradée. Il est préconisé sa rénovation, alors que ces travaux ne sont pas prévus au marché en vigueur.

Ces travaux sont estimés **2 782 € HT** et concernent la tranche optionnelle 2. Il est proposé de réaliser ces travaux et de prévoir cet avenant n° 2 au marché

Dès lors, le marché devient celui-ci :

Tranche ferme =	13 763,00 € HT
Tranche option. 2 =	<u>6 327,50 € HT</u>
Marché total initial =	20 090,50 € HT
Avenant n° 3 =	<u>2 782,00 € HT</u> (13%)
Nouveau marché =	<u>22 872,50 € HT</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter cette plus-value en travaux de **2 782 € HT**
- Autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant n° 2 comme indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

N° 2021 / 02 / 014 - Création d'une commission extra-communale en faveur de la promotion de la commune

Selon l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales, une collectivité peut décider de créer des commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal, notamment des représentants de la vie locale.

Des moyens de communications modernes peuvent permettre de mieux communiquer sur les atouts de notre commune. L'objectif serait ainsi de créer une vidéo promotionnelle de la commune, en mettant en œuvre toutes les compétences présentes sur le territoire et ainsi volontaires pour participer à cette création.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **de créer la commission extra-municipale : « vidéo promotionnelle de la commune »**
- **de fixer le nombre maximum à 11 membres répartis comme suit :**
 - o **Mme Le maire (membre de droit),**
 - o **4 élus désignés**
 - o **6 autres personnes volontaires issues des associations, organismes, Etablissements scolaires, professionnels de la commune et tout autre volontaire indépendant(liste non exhaustive)**
- **Admet, le cas échéant, l'intervention de stagiaires ou toute autre personne compétente pour épauler le travail de la commission**
- **De désigner les élus suivants pour siéger à cette commission :**
 - o **Monsieur Joseph CALVEZ**
 - o **Madame Géraldine GRASSI**
 - o **Monsieur Jean Claude HEURTIER GUEGUEN**
 - o **Monsieur Franck LE HYONCOUR**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

=====

N° 2021 / 02 / 015 - Création d'une commission extra-communale en faveur d'un livret de présentation de la commune


Selon l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales, une collectivité peut décider de créer des commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal, notamment des représentants de la vie locale.

Des moyens de communications modernes peuvent permettre de mieux communiquer sur les atouts de notre commune. L'objectif serait ainsi de créer un livret présentant les généralités et les différents services et atouts de la commune. Il s'agit aussi de faire appel à toutes les volontaires et toutes les compétences présentes sur le territoire pour participer à cette création

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **de créer la commission extra-municipale : « livret de présentation »**
- **de fixer le nombre maximum à 11 membres répartis comme suit :**
 - o **Mme Le maire (membre de droit),**
 - o **4 élus désignés**
 - o **6 autres personnes volontaires issues des associations, organismes, Etablissements scolaires, professionnels de la commune et tout autre volontaire indépendant(liste non exhaustive)**
- **Admet, le cas échéant, l'intervention de stagiaires ou toute autre personne compétente pour épauler le travail de la commission**
- **De désigner les élus suivants pour siéger à cette commission :**
 - o **Monsieur Christophe CERCLERON**
 - o **Monsieur Franck LE HYONCOUR**
 - o **Monsieur Jean Claude HEURTIER GUEGUEN**
 - o **Madame Marie Paule LE Dû**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

 Le Maire de PLEYBEN
Amélie CARO
Amélie CARO